

Lignes Montaines

mairie.montignelesrairies@wanadoo.fr

Bulletin trimestriel. Directeur de publication : M. le Maire. Réalisation : commission communication. Distribution : conseil municipal. Dépôt légal : à parution. Imprimé par la mairie en 200 exemplaires.

Le mot du maire

Après un mois d'août plus que maussade, l'été semble enfin s'installer en ce début de septembre.

Heureusement car la rentrée scolaire avec ses nouveaux rythmes, dont le coût reste difficile à évaluer pour le budget des communes, ainsi que la morosité ambiante « bien française » entretenue par bon nombre de médias ne sont pas propices à nous reconforter.

Notre deuxième bulletin présente les employés municipaux. Nous les remercions pour leur dévouement et leur professionnalisme.

Le permis de construire du commerce « multiservice » est en cours d'instruction à la direction départementale des territoires.

Le projet d'aménagement du chemin de la Braudière a pris du retard. Il fait partie d'une réflexion globale sur un plan de circulation : parking restaurant - route du cimetière - chemin de la Braudière - Vieux chemin.

D'autres idées sont à l'étude : aire de jeux pour enfants - installation de bancs au jardin du presbytère, sur la place de l'église, devant la salle des fêtes et au cimetière - création de toilettes publiques près de l'église - réfection des arches de l'entrée de l'église - réhabilitation de la bibliothèque - isolation du presbytère et de ses logements - sauvegarde du lavoir route de Lézigné.

Une action très importante s'impose : limiter la vitesse des véhicules traversant le bourg.

Nous vous invitons à nous faire part de vos idées.

Bien chaleureusement,
Gérard CHASSOULIER

Les employés communaux

Patricia, adjoint administratif



Nathalie, adjoint technique



Cédric, adjoint technique



Votre avis nous intéresse

A ce jour, il manque quelques personnes pour compléter l'équipe du prochain conseil municipal jeunes.

N'hésitez pas à vous faire connaître !

Associations à Montigné-lès-Rairies

Club de l'amitié, contact : André CAYON au 02 41 82 60 57

Association de la boule de fort « les bons enfants », contact : Gérard DAVID au 02 41 90 10 79

Association sportive de gymnastique, contact : Sylvaine MONTRIEUX au 02 41 32 50 88

Association SOS Montigné-lès-Rairies, contact : Guillaume ALIBERT au 02 41 90 14 80
FNATH (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés) – correspondant local à Montigné : Jean-Claude PETEL au 02 41 32 50 98

Association Trajet solidaire, référent à Montigné : Jackie MORIN au 02 41 32 53 40

Agriculture, chasse, pêche,

Association de pêche « le Pouillé », contact : Jean-Yves LANDELLE au 02 41 32 51 30

Société de chasse « les Touches » (regrouper le territoire de chasse), contact : Sébastien TAUDON

Société de chasse « la Plaine » (développement, protection, repeuplement, élevage du gibier...), contact : Bernard TAUDON

Ensemble la Normande Angevine (rassembler les jeunes du Maine-et-Loire intéressés par la race Normande...)

Solidarité – service de proximité

**Quand trajet SOLIDAIRE ne rime pas
avec parcours SOLITAIRE !**

Zoom sur l'association TRAJET SOLIDAIRE
Service de transport solidaire
sur la communauté de communes
les Portes de l'Anjou



En constante évolution, cette association, créée en 2012, est parrainée par la communauté de communes « les Portes de l'Anjou », en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Elle concrétise un projet communautaire pour répondre au problème de mobilité en milieu rural.

Il s'agit d'un service de **transport solidaire**, basé sur le **bénévolat**, dont la vocation est de lutter contre l'isolement des personnes en leur permettant de se déplacer et ainsi, favoriser les échanges intergénérationnels.

A QUI S'ADRESSE CE SERVICE ?

En particulier aux personnes âgées mais aussi à celles isolées, en difficulté de déplacement, habitant sur le territoire de la communauté de communes des portes de l'Anjou (*Daumeray, Durtal, Montigné-lès-Rairies, Morannes, les Rairies*).

POUR QUELS DEPLACEMENTS ?

Des déplacements ponctuels effectués dans le cadre de la vie courante, dans un rayon de 50 km, du lundi au vendredi (*rendez-vous médicaux, démarches administratives, bancaires, pour l'emploi, déplacements familiaux, commerces de proximité...*).

QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER ?

→ **Pour devenir utilisateur :**

S'inscrire préalablement auprès de l'association par l'intermédiaire du référent communal (cotisation annuelle de 5 €). Cette formalité accomplie, l'utilisateur contactera le bénévole transport au plus tard 3 jours avant un déplacement et l'indemniser de ses frais kilométriques (0,35 €/km) avec un forfait minimum de 5 €.

Le bénévole et l'utilisateur s'organisent et s'entendent sur les modalités du transport (notamment sur le temps d'attente).

→ **Pour devenir bénévole transport :**

La personne intéressée doit s'inscrire auprès de l'association et devra fournir un dossier complet (*quelques conditions sont requises*). Elle doit également s'acquitter d'une cotisation annuelle de 2 €.

A ce jour, le village de Montigné-lès-Rairies compte 2 bénévoles transport pour assurer les déplacements.

Pour plus d'informations sur ce service et les inscriptions, Monsieur Jackie MORIN, référent sur la commune de Montigné se tient à votre disposition au 02 41 32 53 40.

Rappel des offres de services à Montigné-lès-Rairies

GRATUIT



Ateliers tricot-couture-broderie, Évelyne au 06 02 37 96 93 (michel.bouhours@free.fr)

Cours de guitare, Maxime au 06 45 38 53 69 (maxime.metairie@hotmail.fr)



Petites réparations de vélos, Philippe au 06 89 29 32 57 (philippe.desjardins@neuf.fr)

Environnement

L'eau, source de vie, préservons la !

L'Agence Régionale de Santé Pays de Loire souhaite attirer l'attention des jardiniers sur les risques de pollution résultant de la présence dans l'eau d'un produit chimique entrant dans la composition de certains anti limace (le métaldéhyde). La plaquette explicative jointe en annexe a pour objectif de vous apporter quelques informations et conseils pour vous aider à adopter les bons réflexes permettant d'améliorer la qualité de la ressource en eau.

L'office national de l'eau, dans le même souci de préservation de l'environnement aquatique, rappelle la réglementation interdisant l'application de produits phytopharmaceutiques à proximité des milieux aquatiques, source de pollution et de risques pour la santé. L'arrêté préfectoral de 2010 précise que le déversement de ces produits est également interdit toute l'année sur le reste du réseau hydrographique et les endroits suivants :

- fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales ;
- à moins d'un mètre des autres points d'eau (source, mare), puits et forages ;
- les caniveaux, les avaloirs et bouches d'égout.

Les infractions à ces dispositions sont passibles de sanctions.

Des gestes écologiques simples

Le maire, suite à quelques incidents sur la commune, tient à rappeler aux Ignémontains quelques gestes simples à éviter :

- ne pas déverser les huiles de vidange dans le réseau du tout à l'égout,
- ne pas jeter de lingettes « domestiques », produits périodiques et couches dans le réseau assainissement (WC).

Ces nuisances empêchent le bon fonctionnement de la station d'épuration (obstruction). Les interventions de maintenance engendrent un coût important.

En juillet, la commune a accueilli l'A.J.C.A. qui a organisé 2 événements



Le 4 juillet, le concert de trompes de chasse a permis de réunir une centaine de personnes venant de tout le département. Le public a pu apprécier la fanfare des Échos Vétusiens pendant environ 2 heures de concert à l'église de Montigné.



Le lendemain, soixante quinze personnes ont participé au **ball-trap**, ouvert au grand public, sur le terrain communal. La journée, remplie en émotion et en échanges, s'est clôturée par le tirage de la tombola avec plus de 70 lots et la désignation des vainqueurs du challenge.



Ces deux événements ont permis de faire connaître quelques coutumes de chasse par une « fine équipe » de jeunes chasseurs.

La balade littéraire et gourmande a eu lieu le vendredi 8 août

Organisée par l'Office du Tourisme et le réseau de bibliothèque Les Portes de l'Anjou, cette balade avait pour thème les **7 péchés capitaux**.

Parapluies et imperméables ont été les accessoires indispensables.

Au programme, promenade vivifiante sur les chemins de la campagne Ignémontaine avec arrêts « culture » et « gourmandise ».

La soirée s'est achevée dans une ambiance conviviale à la salle des fêtes, autour d'un bon repas (*gourmandise oblige!*) en compagnie de la quarantaine de participants.

Merci à tous les bénévoles qui n'ont pas commis le *péché de la paresse* ainsi qu'à Nathalie et Daniel pour leur investissement.



Il pleut, il pleut, bergère !

Le saviez-vous ?

Situé au Nord de la commune, se trouve le lieu-dit « Les Froux ». Étymologiquement, « Les Froux » signifie FRO : frayer un passage, FRAU : terre inculte, en friche, lande, chemin en mauvais état.

On y trouve aujourd'hui de nombreux petits étangs privés joliment agrémentés.

Mais le saviez-vous ?

Ce site était autrefois une carrière d'extraction d'argile fournissant une partie des besoins des briqueteries (environ 30 % pour la briqueterie Richard de Durtal et 70 % pour les nombreuses briqueteries des Rairies). Chaque briquetier possédait une parcelle.

Aux Rairies, on recensait 64 briquetiers en 1836, une dizaine en 1950 et on en compte 4 aujourd'hui.

Jusque dans les années 1950, l'extraction se faisait de deux façons différentes.

La briqueterie de Durtal utilisait deux systèmes de 6 ou 7 wagonnets, munis de godets, qui creusaient l'argile dans des fosses de 6 m de profondeur sur 50 m de long. Pendant que le premier creusait, le second se déversait dans des camions, dont le quai de chargement se situait à la croix de la Gallière, route de Durtal.

Pour les Briquetiers des Rairies, l'extraction s'effectuait à la force des bras, par les « bêcheux », munis de pelles.

Ils creusaient une fosse par an, de 100 m de long sur 20 m de large et 2 m de profondeur. L'eau remplissant les trous à chaque creusement, ils procédaient progressivement, en creusant un trou de 3 m X 3 m par jour.

Ils faisaient des tas à 1 mètre du bord de cette fosse, pour éviter les effondrements. L'argile était ensuite évacuée en fonction des besoins de production par les « rouliers », munis de chevaux attelés à des « tombereaux » (charrettes avec une caisse à bascule) pouvant transporter 1 m³ d'argile. Le chargement se faisait également à la pelle.

L'extraction avait lieu l'hiver, à partir de la Toussaint jusqu'à Pâques. Le moulage s'effectuait de l'Ascension à la Saint Michel, car les briques gelaient en hiver.

C'est donc grâce aux activités d'extraction que ces petites cavités ont été creusées.

A noter sur vos agendas à Montigné-lès-Rairies



📅 **Dimanche 21 septembre 2014, 13 h**

Le grand prix de Montigné, course cycliste organisée par la Société Cycliste Durtaloise, contact : 06 26 31 56 56

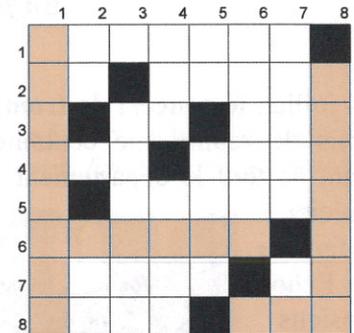
📅 **Planning :**

- **mardi soir** : cours de danse contemporaine, salle des fêtes, contact : 06 13 23 23 70

- **mercredi soir** : cours de gymnastique, salle des fêtes, contact : 02 41 32 50 88 (le soir)

📅 **Nouveau ! Les mardis des semaines paires** : pizzas cuites au feu de bois de 18 h à 21 h, place de l'église, contact : 07 82 55 39 21

Détente - mots croisés (solution prochain bulletin)



(ne pas remplir les cases noires)

Horizontalement :

- 1) Professions
- 2) Petit rapporteur - Inventer
- 3) Article - Joua sur les couleurs
- 4) Pronom personnel - Maculé
- 5) Assainir
- 6) Prénom de l'élu du village
- 7) Règle - Protège doigt
- 8) Prince Troyen - Article

Verticalement :

- 1) 1ère partie du village
- 2) Préposition - Chevalier à robe
- 3) Grimpe au mur
- 4) Glace anglaise - Chaviré
- 5) Infinitif - Aérée
- 6) Animal rusé
- 7) Isolée - Se jette au jeu
- 8) 2ème partie du village

RENSEIGNEMENTS UTILES

Informations :

✓ **urgences :**

- Pompier : 18 - SAMU : 15
- service médical de garde : 02 41 33 16 33

✓ **collecte ordures ménagères :**

- tous les jeudis dans la journée

✓ **tarif salle des fêtes :** (maximum 120 personnes)

Tarif 2014	commune	hors commune
Vin d'honneur :	47 euros	58 euros
Une journée :	178 euros	213 euros
Un week-end :	273 euros	325 euros
Caution :	500 euros	500 euros

Versement d'arrhes à la réservation : 40 % du tarif de la location

Horaires :

✓ **mairie** : 02 41 32 50 54

lundi : 9 h-12 h et 14 h-17 h 30
mardi et vendredi : 9 h-12 h

✓ **bibliothèque :**

mardi : 17 h-18 h 30

✓ **agence postale des Rairies** : 02 41 76 32 00

lundi, mardi, samedi : 9 h-11 h 20
jeudi, vendredi : 14 h-16 h 20

✓ **déchetterie Durtal** : 02 41 69 01 10

lundi et samedi : 9 h-12 h et 14 h-18 h
mardi au vendredi : 14 h-18 h (18 h 30 l'été)